

Remise des diplômes aux collégiens de la classe «Sapeurs-Pompiers/Sécurité Civile» du Collège Roumanille d'Avignon

Former la jeunesse vaclusienne aux métiers de la sécurité civile, le Conseil départemental participe à l'équipement de ces apprentis Sapeurs-Pompiers...

Publié le 17 juin 2015

Maurice Chabert, Président du Conseil département de Vaucluse, Président du SDIS a remis les diplômes aux collégiens de la classe option "Sapeur-pompier/Sécurité Civile" 2014-2015 du Collège J.Roumanille d'Avignon.

En effet, au-delà des compétences obligatoires dévolues aux Départements en terme de gestion des collèges et des transports scolaires, le Conseil départemental de Vaucluse apporte son soutien à des dispositifs innovants permettant de favoriser l'orientation scolaire des jeunes et l'émergence de vocation.

C'est ainsi que le Département soutient la classe option «Sapeurs-pompiers et sécurité civile» du Collège J. Roumanille à Avignon.

Fruit d'un partenariat ambitieux et efficace entre l'Inspection Académique, le SDIS (Service Départemental d'Incendie et de secours) et le Conseil départemental de Vaucluse, cette classe connaît à ce jour un grand succès.

2 700 € du Département pour l'équipement des collégiens de la classe option « Sapeur-pompier / Sécurité Civile » 2014- 2015

La particularité de la classe à option « Sapeurs Pompier -Sécurité/civile » du Collège Joseph Roumanille

La loi du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile dans son article L.312-13-1 du Code de l'Education précise que « tout élève bénéficie dans le cadre de sa scolarité obligatoire, d'une sensibilisation à la prévention des risques et aux missions de services de secours ainsi qu'un apprentissage des gestes élémentaires de premier secours ».

C'est dans ce cadre qu'une classe spécifique option « sapeurs-pompiers, sécurité civile » a été créée au Collège J. Roumanille à Avignon, afin de permettre à cet établissement d'élargir son offre de formation en direction d'élèves qui sont en recherche d'objectifs.

Elle constitue par ailleurs un pôle d'excellence dans cet établissement classé en ZEP (zone d'éducation prioritaire).

Cette formation ne se limite pas à la profession de pompier professionnel ou volontaire, elle ouvre aussi à tous les diplômes concernant la sécurité civile. La création, dans le département des Bouches du Rhône, d'un bac professionnel des métiers de la Sécurité va permettre de nouvelles perspectives.

Elle s'intègre d'autant plus dans le collège, qu'après discussion avec les pompiers, le programme proposé correspond à ce qui est déjà pratiqué dans l'établissement à travers les différentes actions telles que les Activités Physiques de Pleine Nature (APPN), course d'orientation, découverte de la forêt et du milieu naturel, au cours desquelles les élèves sont sensibilisés à l'action de premiers secours soit une trentaine d'élèves chaque année.



DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE

Rue Viala - CS 60516
84909 Avignon Cedex 09